L’engagement de service civique permet à un jeune volontaire de contribuer à renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale par des actions à caractère éducatif, environnemental, humanitaire, sportif, etc.

C’est un engagement volontaire de 6 à 12 mois au service de l’intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu’à 30 pour les jeunes en situation de handicap, sans condition de diplôme en France ou à l’étranger. Indemnisée 573 euros net par mois, la mission de Service Civique peut être réalisée auprès d’une association, d’un établissement public (musée, hôpital, université..), d’une mairie ou encore dans les services de l’Etat (école, préfecture, gendarmerie…).

Toutes les infos :

http://www.service-civique.gouv.fr/ [1]

Offre de recrutement dans le cadre du service civique :

La ville de Pontault Combault, commune de 38 000 habitants aux portes du Grand Paris, allie proximité de la capitale, accessibilité via le RER E et un cadre de vie préservé.
Ville la plus sportive de Seine-et-Marne, disposant d'un centre d'art contemporain conventionné dédié à l'image et d'une salle de spectacle. Pontault-Combault est rythmé par ses événements et sa vie associative.
Les priorités de l'équipe municipale résident dans l'éducation et la jeunesse et la construction d'une ville où la mixité est une richesse.

LA VILLE DE PONTAULT- COMBAULT RECRUTE DANS LE CADRE DU SERVICE CIVIQUE

Mission : Aider le service espaces verts à entretenir et à animer les jardins pédagogiques de la ville afin de sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement dans leurs gestes quotidiens

Quoi ?

Les jardins pédagogiques ont débuté en 2012. Il s'agit d'une démarche provenant des services techniques de la ville notamment du service espaces verts. Aujourd'hui la ville de Pontault Combault travaille avec 6 écoles, soit 26 classes allant de la petite section au CM1. Ce projet a pour but de sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement dans leurs gestes quotidiens, de les responsabiliser dans leur manière d'agir et de consommer et de leur faire prendre conscience de leur rôle de citoyen. Les objectifs pédagogiques du projet sont :
- Susciter l'intérêt sur ce qui nous entoure
- Faire pousser, récolter, toucher, sentir
- S'entraider, observer, respecter, expérimenter

Dans ce cadre, la ville recherche un ou une volontaire motivé(e) afin d'aider le service espaces verts à entretenir (aménagement et entretien des potagers préparation du sol, etc.) et à animer (préparation des activités, Co animation des ateliers avec les enfants) les jardins pédagogiques de la ville. Il ou elle sera encadré(e) par la chargée de mission espaces verts et botanique ainsi que par le responsable du service espaces verts.

Quand ?

A partir du 3 février 2020 (7 mois, 24 h/semaine)

Quelles sont les conditions pour pouvoir m'engager en Service Civique ?

Le Service Civique est ouvert à tous les jeunes entre 16 et 25 ans et élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.
Pour valider son contrat d'engagement en Service Civique avec l'organisme d'accueil il suffit de fournir l'une des pièces administratives suivantes :
- une pièce justifiant de votre nationalité française, celle d'un état membre de l'Union européenne ou de l'espace économique européen ;
- un titre de séjour régulier en France effectif depuis plus d'un an ;
- un titre de séjour régulier en France effectif sans condition de durée si vous possédez le statut d'étudiant étranger, de réfugié ou si vous êtes bénéficiaire de la protection subsidiaire. Les étrangers possédant une carte de séjour pluriannuelle générale délivrée après un premier document de séjour sont également éligibles au dispositif.

En outre, les conditions d'engagement des volontaires mineurs sont soumises à des modalités particulières d'accueil, notamment sur la nature des missions confiées. Ainsi les missions doivent être adaptées à leur âge et les possibilités de réaliser une mission au contact d'un public mineur ou fragile sont limitées. Une autorisation parentale est également nécessaire (en savoir plus : L120-5 du Code du Service National).
Aucune autre condition n'est requise en particulier. Il n'y a pas de conditions de diplôme ni d'expérience professionnelle. Ce sont les savoirs-être et la motivation qui comptent avant tout.

Quelles sont les modalités de l'engagement de Service Civique ?

Le Service Civique est un engagement volontaire de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé solidarité, sport.

Un ou une volontaire en service civique H/F

Offre de un ou une volontaire en service civique ayant pour mission d’aider le service espaces verts à entretenir et à animer les jardins pédagogiques de la ville afin de sensibiliser les enfants à la protection de l’environnement dans leurs gestes quotidiens

Poids : 151.14 Ko
Téléchargement [2]

URL de la source (modifié le 18/12/2019 - 11:36): https://www.pontault-combault.fr/economieemploi-0/ma-mairie-recrute/le-service-civique

Liens
[1] http://www.service-civique.gouv.fr/
[2] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/un_ou_une_volontaire_en_service_civique_.pdf